

Communiqué de presse

Les membres de Bureau de CropLife Maroc se sont réunis le 16 février 2016 pour examiner et statuer sur la création d'une filière de gestion des emballages vides de pesticides au Maroc.

Voici ci-après, leur proposition:

Les membres du bureau de CropLife Maroc tout en confirmant leur accord de principe pour la création d'une filière de gestion des emballages vides de pesticides au Maroc, supportent et adhèrent à la création d'une telle filière en partenariat et en collaboration avec tous les acteurs directement concernés;

- Agriculteurs entant qu'utilisateurs des EVP
- Revendeurs et distributeurs entant qu'intermédiaires
- Importateurs-distributeurs entant qu'émetteurs des EVP
- Sociétés de recyclage et d'élimination entant que solution finale
- Sociétés de transport et logistique entant que prestataires de services
- Administration et autorités entant que régulateurs
- Association et ONG entant qu'influenceurs

Concernant la proposition du projet GCP/MOR/041/GEF relative à la mise en œuvre d'un programme pilote de gestion des EVP à Agadir, les membres du Bureau de CropLife Maroc préconisent ce qui suit:

- Le démarrage du programme pilote doit se faire dès le mois de septembre 2016 dans la région d'Agadir, comme prévu;
- La durée de vie de ce programme doit être prolongée pour une durée de 3 années, jusqu'à la fin du projet GCP-MOR-041-GEF, soit 2018, afin de s'entourer de maximum de précaution et gagner en expérience;
- La société de recyclage et le type d'emballage à traiter doivent être choisis dès le départ suivant les capacités techniques existantes;
- La souscription des agriculteurs au programme doit être volontaire;
- La sélection des groupes et des agriculteurs qui y participeront doit être faite sur la base de critères bien définis, jusqu'à concurrence du tonnage visé;
- L'identification de points de collecte doit être faite parmi les sociétés ou les distributeurs ou les stations d'emballages volontaires;
- Le choix de la société de service pour le transport et la logistique doit être fait avant le départ du programme;
- Les points de collecte doivent être équipés de machines presseuses pour réduire les volumes à transporter;
- Le financement doit être assuré par le budget GEF en plus d'autres contributions;
- CropLife Maroc est d'accord pour contribuer au financement de ce programme pilote à hauteur de 100 000 DH par an.



C/O Fédération de la Chimie et de la Parachimie
Lotissement Kamal N°6, Ain Sebaâ – Casablanca – Maroc

Tel +212 5 22 66 53 03 FAX +212 5 22 66 53 04 www.croplife.ma

Concernant le programme durable de gestion des EVP, et en attendant que les conditions légales soient résolues, le bureau de CropLife Maroc préconise ce qui suit:

- Lancer une enquête quantitative pour s'assurer des quantités d'emballages vides à considérer;
- S'accorder sur l'objectif recherché à travers la mise en œuvre de la filière des EVP;
- Designer une commission pour réfléchir à la meilleure structure et organisation possible pour le programme durable;
- Enquêter sur le montant et le devenir de l'Écotaxe instaurée sur les plastiques;
- Étudier la possibilité de mutualiser la filière avec d'autres secteurs, si possible;
- Options à considérer: écotaxe relative aux pesticides allouées à un groupement d'intérêt responsable de la gestion de la filière des EVP, ou l'instauration d'une nouvelle taxe sur les importations de pesticides à allouer directement à la filière des EVP;
- Réfléchir à d'autres options possibles, telle une structure privée, à condition que ça ne soit pas en contradiction avec l'objectif fixé;
- Établir budget et plan d'action, date limite septembre 2017.